



Achat immobilier apport

Par **Justine999**, le **16/07/2025 à 23:07**

A

Bonjour,

Je voudrai savoir quand faut il faire le virement pour un apport personnel pour un achat immobilier ?

S'il y a un délai en fonction de la date de signature ?

Est ce mieux de faire un virement de sa banque actuelle vers le notaire ? Ou de sa banque actuelle vers la nouvelle banque qui versera au notaire ?

Savez vous comment faire pour que ça soit rapide, actuellement à la banque postale, je crains que cela ne soit pas fait à temps.

Merci, Justine

Par **janus2fr**, le **17/07/2025 à 06:52**

Bonjour,

Je ne comprends pas votre histoire de virement de la banque actuelle vers la nouvelle banque. De quelles banques parlez-vous ?

Le notaire va vous envoyer le décompte exact de la somme à payer (une semaine avant la date de signature). Vous devrez alors voir avec votre banque pour que la somme soit virée avant la date de signature.

Par **Pierrepauljean**, le **17/07/2025 à 09:12**

bonjour

il faut vous rapprocher de votre notaire qui vous indiquera le rétroplanning

Par **AdminDelph**, le **17/07/2025 à 10:15**

Bonjour

17/07/2025

Merci pour le lien ci-dessus, qui comporte ce qui rejoint mon post initial à savoir :

Si la procédure de divorce arrive à son terme, la convention ou la décision de justice fixe une date à partir de laquelle les biens des époux ne sont plus des biens communs. Cela implique qu'un bien acheté après cette date par l'un des époux peut finalement être un bien à son seul nom.

Par **janus2fr**, le **17/07/2025 à 10:17**

Bonjour [AdminDelph](#),

A quoi répondez-vous ?